

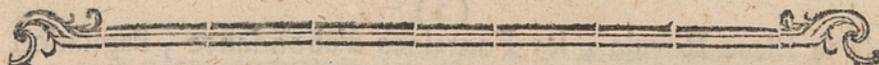
A MESSIEURS LES CAPITOUXS
DE LA VILLE DE TOULOUSE,

CHEFS DES NOBLES ET GOUVERNEURS DE LA VILLE.

MESSIEURS,

IL est des événemens dont l'Histoire & les Arts doivent conserver le souvenir à la postérité : déjà toutes les Sociétés littéraires ont célébré le retour glorieux de nos Magistrats ; les Monumens qu'elles ont élevé feront aussi durables par les sentimens qui les firent produire , que le seroient ceux & de Marbre & d'Airain. Le Temple de la Justice verra bientôt au milieu de ses murs sacrés , celui qui doit transmettre aux races futures la mémoire du jour auquel un Prince bien-faisant assura le triomphe des Loix.

IL ne reste de celui que vous avez ordonné , pour signaler votre zele patriotique , que l'impression générale qu'il a fait dans le temps sur l'ame de ceux qui en furent les témoins. Un Etranger que le goût des Arts a fixé dans cette Ville en a levé le Plan , avec une fidélité qui retrace aux yeux le mouvement de ces Fêtes brillantes , que vous avez animé par les profusions les plus généreuses. Il offre un Tableau où sont peints tout-à-la-fois , & le lieu de la scene & les transports de cette joie publique , que firent éclater tous les Etats de la Société ; le même coup d'œil y saisit , & embrasse la Façade du Capitole, l'élévation du Feu d'Artifice au milieu



A MESSIEURS LES CAPITOUXS
DE LA VILLE DE TOULOUSE,

CHEFS DES NOBLES ET GOUVERNEURS DE LA VILLE.

MESSIEURS,

IL est des événemens dont l'Histoire & les Arts doivent conserver le souvenir à la postérité : déjà toutes les Sociétés littéraires ont célébré le retour glorieux de nos Magistrats ; les Monumens qu'elles ont élevé feront aussi durables par les sentimens qui les firent produire , que le seroient ceux & de Marbre & d'Airain. Le Temple de la Justice verra bientôt au milieu de ses murs sacrés , celui qui doit transmettre aux races futures la mémoire du jour auquel un Prince bien-faisant assura le triomphe des Loix.

IL ne reste de celui que vous avez ordonné , pour signaler votre zele patriotique , que l'impression générale qu'il a fait dans le temps sur l'ame de ceux qui en furent les témoins. Un Etranger que le goût des Arts a fixé dans cette Ville en a levé le Plan , avec une fidélité qui retrace aux yeux le mouvement de ces Fêtes brillantes , que vous avez animé par les profusions les plus généreuses. Il offre un Tableau où sont peints tout-à-la-fois , & le lieu de la scene & les transports de cette joie publique , que firent éclater tous les Etats de la Société ; le même coup d'œil y saisit , & embrasse la Façade du Capitole, l'élévation du Feu d'Artifice au milieu

(2)

de la Place Royale , les Fontaines d'abondance , l'agitation du Peuple , & les évolutions de la Bazoche. Mais ce n'est que sous vos auspices qu'un ouvrage de ce caractère doit paroître au grand jour , & le sort de son Auteur fera digne d'envie , si vous daignez , MESSIEURS , en accepter la dédicace. Je vous la dois à bien de titres , & sur-tout parce que ce Tableau présente un monument que vous avez élevé à la félicité , & parce qu'un Ouvrage de Dessin & de Peinture ne doit être répandu qu'avec la protection spéciale des Fondateurs de l'Académie.

MON intention est de le faire graver , & d'ouvrir des souscriptions pour fournir aux dépenses excessives d'une belle gravure ; mais ce projet ne peut avoir son exécution qu'autant que l'Ouvrage & l'Auteur seront assurés de votre protection & de vos suffrages.

Je suis avec respect ,

M E S S I E U R S ,

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur.

MORETTI.

Bon Jour Sieur
Moretti

N OUS Capitouls , vu le présent Mémoire présenté par le Sieur Moretti , en acceptant la Dédicace qu'il nous fait par le présent Mémoire , lui permettons de recevoir les souscriptions des personnes qui se présenteront chez lui , concernant le Tableau de la Fête qui fut donnée par la Ville à MM. du Parlement. Délibéré au Consistoire le 25 Septembre 1775.

BRASSALIERES , Capitoul , Chef de Consistoire.
MASCART , Capitoul. PRATVIEL D'AMADES ,
Capitoul. MANEN , Capitoul. MALPEL DE LATOUR,
Capitoul. BRU , Capitoul. PIJON , Capitoul. VERGÉ
DE SARTA, Capitoul.

N OUS Capitouls pruv le présent Mémoire présenté par
 le Sieur Moutin, en dépeçant la Bédicace qu'il nous fait
 par le présent Mémoire, aux prétentions de recevoir les
 loyales deniers des personnes qui se prétendent être lui,
 concernant le Fief de la Fère qui fut donné par la
 Ville à MM. de l'Université, Députés au Conseil de la
 27 Septembre 1775.

- BRASSALIERES, Capitoul, Chef de Conflans.
- MASCART, Capitoul, PRAVIER, DAMADES,
- Capitoul, MANRY, Capitoul, MARTEL DE LATOUR,
- Capitoul, BRU, Capitoul, PLOU, Capitoul, VERGE,
- DE SAATA, Capitoul.